

La Revue Canadienne publie un Album littéraire musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, . . . . . \$1  
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, . . . . . \$1  
Aux deux publications réunies, . . . . . \$2  
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix qu'au-dessus.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, première insertion, . . . . . 25 cts  
Dix lignes et au-dessous, première insertion, . . . . . 35 cts  
Au-dessus par lignes, . . . . .  
Tout insertion subséquente, le quart du prix (Affranchir les lettres.)

## LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE LA FRANCE.

Depuis la publication de notre numéro extraordinaire de samedi soir, nous avons reçu des documents qui répandent quelques nouvelles lumières sur les derniers événements de France et nous mettent à même d'en apprécier plus clairement l'origine et la portée.

L'un de ces documents est une correspondance de Paris du 24 février, qui nous donne le mot de la soumission si prompte et si inattendue de Louis-Philippe aux volontés de l'éméute du 23. Cette soumission est expliquée par la défection de deux légions de la garde nationale, et par celle du 5e régiment de ligne, qui se sont joints au peuple pour demander le renvoi du ministre Guizot et la réforme électorale. Une circonstance remarquable, signalée par notre correspondant, c'est que ce 5e régiment de ligne, qui a le premier fraternisé avec le peuple, avait été déjà, en 1830, le premier à s'unir aux insurgés ? Cette défection, à laquelle ne s'attendait pas Louis-Philippe, le décida à entrer dans la voie des concessions en lui faisant sacrifier son cabinet. Ce sacrifice termina le premier acte de la révolution. La majorité de la population parisienne vit dans cette péripétie un dénouement complet du drame sanglant de la veille ; les esprits n'exigeaient rien de plus alors que la chute de M. Guizot et la promesse d'une réforme électorale que renfermait implicitement la formation d'un ministère Molé, Dufaure et Billaut. Aussi Paris avait-il pris un air de fête. Les combats avaient cessé, l'heure de la réconciliation semblait avoir sonné, et les Parisiens n'étaient plus animés que par la curiosité en visitant les barricades désertes.

Mais soudain un bruit se répand ; pendant la nuit, le poste de la troupe de ligne préposé à la garde de l'hôtel des affaires étrangères, a fait feu sur le peuple, et cinq cadavres tombés sous ses balles meurtrières sont promenés par une foule qui pousse des cris de vengeance. Le peuple reprend ses armes, reparait aux barricades, et le second acte de la révolution commence. L'abdication de Louis-Philippe, sa sortie de Paris, la formation d'un gouvernement provisoire et la proclamation de la république, forment le dénouement de ce second acte dont la plupart des scènes rappellent les temps les plus tragiques et les plus saisissants de notre première révolution. N'y a-t-il point, par exemple, une frappante analogie entre cette visite de la duchesse d'Orléans, venant en compagnie du duc de Nemours et du jeune comte de Paris, mendier la couronne des mains du peuple souverain, et le refuge que Louis XVI alla chercher, lui aussi, au sein d'une assemblée sourde à sa voix, comme la chambre l'a été à celle de l'auguste veuve ?

Entin une proclamation du gouvernement provisoire publiée dans le *Moniteur* de Paris du vendredi 25 février, et postérieure à celle que nous avons reproduite samedi, car cette dernière est datée du 24 seulement, cette proclamation contient d'heureux éclaircissements tout à la fois sur la classification des hommes qui composent le gouvernement provisoire, et sur la marche qu'ils se proposent de suivre.

Ce gouvernement provisoire déclare, quant à ses actes, " que ses vœux sont pour une république, sauf la ratification du peuple, qui sera immédiatement consulté ; que Paris et ses élus ne prétendent pas substituer leur opinion à celle de la France sur la forme définitive de gouvernement que proclamera la souveraineté populaire."

Cette déclaration rationnelle et louable, parce qu'elle est un hommage aux véritables principes de la démocratie, apporte un élément nouveau d'appréciation dans le présent et l'avenir de la France. Elle satisfait aux exigences de la logique et à celles qui peuvent naître des circonstances, en portant le double procès de la République et de la Monarchie au tribunal du juge souverain, c'est-à-dire de la nation entière.

Ainsi donc la suspension du gouvernement monarchique et la création du gouvernement républicain ne sont encore proclamés à Paris que comme faits provisoires, que comme vœux soumis au jugement définitif du peuple. Ces faits parviendront-ils à se maintenir jusqu'à la convocation d'une assemblée constituante ? ces vœux seront-ils ratifiés par cette assemblée ? Nous croyons que les probabilités sont en faveur d'une solution affirmative de ces deux questions.

Nous ne nous dissimulons pas que de puissants efforts vont être tentés pour rétablir de gré ou de force la monarchie au profit du comte de Paris. Nous ne parlons plus de Louis-Philippe, quoiqu'il soit jusqu'à un certain point en droit de regarder son abdication comme nulle, la condition qu'il y avait mise n'ayant pas été acceptée. Mais Louis-Philippe est désormais un homme impossible ; il a failli à sa réputation, à lui-même, à son parti. Cet homme qui avait révisé la reconstitution du pacte de famille et l'abaissement des Pyrénées, qui a voulu refaire l'œuvre de Louis XIV et jouer son rôle grandiose, est tombé et a disparu de la scène en acteur sifflé. Sa chute a moins de grandeur que celle de Charles X lui-même, car elle a moins d'excuses ; appuyée sur plus de ressources, elle a été entourée de moins de résistance, justifiée

par moins de nécessité. Charles X a jeté le gant à la France à propos d'un grand principe, celui de son droit divin ; Louis-Philippe est entré en lutte avec le peuple à propos d'un diner ! A ce peuple auquel il avait reconnu le droit de disposer d'un trône, il n'a pas reconnu celui de se réunir à table ! Tomber ainsi, c'est tomber trop bas pour qu'on puisse jamais se relever. Ainsi regardons-nous Louis-Philippe personnellement comme hors de cause. S'il fait un appel en son nom à l'armée, cet appel trouvera sourds les régiments qui peuvent être restés le plus dévoués à la cause de la monarchie. S'il est fait au nom de son petit fils, cet appel ne trouvera guères plus d'échos, nous le croyons. La défaite à sa contagion comme la victoire a son prestige. Combatant dans Paris, la royauté pouvait plus ou moins prolonger la lutte ; mais du jour où elle a quitté les Tuileries, son sanctuaire, elle s'est séparée de ses dieux propices, elle a perdu pied. C'est Antée enlevé par l'Hercule populaire du sol qui faisait toute sa force. On peut avec les cinquante mille hommes qu'avait Louis-Philippe, ne pas sortir de Paris, mais une fois sorti, on n'y rentre pas, même avec cent mille hommes.

D'ailleurs ce n'est plus Paris seulement qui serait à reconquérir aujourd'hui, probablement ce serait la moitié de la France. Au cri de victoire de la capitale républicaine auront répondu ceux d'Amiens de Rouen, de toutes les villes du Pas de Calais et du Nord ; de Grenoble, de Marseille de Dijon, de Mâcon, cette école de M. de Lamartine, de Lyon, dont la classe ouvrière aura saisi avec une frénétique ardeur l'occasion de prendre sa revanche de la répression de 1834. Puisse cette revanche se borner à la satisfaction du triomphe et ne point se laisser entraîner à de sanglantes représailles !

En entendant les échos de ces insurrections qui vont se croiser du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, la partie la plus fidèle de l'armée hésitera, car de quelque côté qu'elle tourne les yeux, elle sentira que le destin souffle de toutes parts sur les trônes et que le vent est à la liberté. Nous ne croyons donc pas au succès d'une lutte à force ouverte.

Celui d'une lutte morale ayant pour but de convertir les esprits à l'adoption du comte de Paris et d'une régence ne nous paraît pas moins douteux. Le gouvernement de fait est aux mains des Républicains, et si une réaction décisive, instantanée du parti monarchique, ne le leur a pas enlevé, ces mains énergiques vont pétrir la pâte populaire de façon à communiquer une fermentation irrésistible au levain démocratique qui git au fond des masses. Cette fermentation ne sera neutralisée que dans le cas où les fautes et les excès des nouveaux tribuns répandraient l'alarme dans la classe moyenne et feraient prendre les armes à cette classe qui forme la majorité des gardes nationales. Ce sont celles-ci qui ont fait la révolution, elles seules peuvent la défaire. Que cette révolution ait été au-delà de leurs prévisions, et qu'elles soient quelque peu effrayées de leur œuvre, c'est possible, c'est probable. Et les ne tenteront toutefois l'ancien régime qu'en cas de péril imminent. Les révolutions sont des torrents auxquels il est facile d'ouvrir un passage, mais qu'il est plus difficile d'arrêter et de faire remonter vers leur source. Pour notre part, nous désirons qu'on ne soit pas obligé de le tenter, et ce vœu est le résultat de réflexions que nous croyons sages et patriotiques.

Avant les événements des 22, 23 et 24 février, nous étions d'opinion que l'heure du gouvernement républicain n'était point encore venue pour la France, que la masse de sa population n'était pas suffisamment préparée à cette émancipation politique, et nous avons franchement et loyalement exprimé cette opinion. Aussi, regardons-nous à ce point de vue, comme profondément déplorables les fautes qui ont fait sonner cette heure fatale avant l'époque assignée par le cours normal des choses. Mais puisque le destin, dont l'œil voit de plus haut et plus loin que celui de l'homme, a fait prématurément éclore cet avenir sous le souffle ardent de la colère populaire, nous croyons qu'il est plus sage de se soumettre que de résister à son arrêt. Autre chose est d'empêcher la chute de la monarchie et de vouloir la relever une fois tombée. Ce qui était de la sagesse, à nos yeux, dans le premier cas, serait de la folie dans le second. Soutenir ou rebâtir sont deux. Aujourd'hui que le flot démocratique a fait sa trouée on ne saurait plus lui opposer que des digues impuissantes et provisoires. Mieux vaut lui creuser un lit et diriger son cours que tenter vainement de l'arrêter. Qu'on rétablisse la royauté en France après les deux révolutions de 1836 et 1848, et nous aurons à enregistrer une révolution de plus avant 1860. Or, ce jeu, qui consiste à bâtir des trônes et à les démolir périodiquement, devient, convenons-en, trop puéril et trop coûteux. Des milliers d'existences précieuses et des années de perturbation commerciale forment l'enjeu de cette partie engagée entre le peuple et la royauté. C'est trop. Une nation ne peut vivre avec cette fièvre intermittente de la révolte, et puisque la république est la seule panacée qui nous reste à essayer contre cette affection chronique, soumettons-nous de bonne foi à cette nécessité.

Jusqu'à présent, une des principales objections à l'établissement du régime républicain en

France a été tirée de l'exaltation et de la mobilité prétendue de notre caractère national. A cette mobilité, on a cru devoir opposer un gouvernement immuable comme contre-poids. Peut-être sera-t-on plus logique et plus heureux en donnant une issue légale à notre inconstance, en établissant un divorce périodique entre le peuple et ses gouvernants. Les deux révolutions de 1830 et de 1848 n'eussent pas eu lieu probablement, si la Constitution avait laissé aux antipathies de la France un autre remède que celui de la violence.

Quoi qu'il en soit, les conditions extérieures dans lesquelles la France va tenter l'essai du régime républicain nous paraissent plus favorables qu'elles ne l'ont été depuis 1831. En effet, en jetant les yeux sur la carte de l'Europe que voit-on ? La France garantie contre une invasion du côté de la Suisse, par la dernière révolution de ce pays, qui va donner la main à la révolution de Paris ; et, du côté du Piémont, par le mouvement libéral de l'Italie. Elle n'est pas moins garantie du côté de l'Espagne et du côté de la Belgique, qui garderont tout au moins une parfaite neutralité, si l'exemple de la France n'est pas suivi à Bruxelles en 1848 comme il l'a été en 1830. L'Angleterre, de son côté, restera, suivant toute probabilité, spectatrice impassible des événements. Son intérêt et ses passions le lui conseillent également. Ses passions, parce qu'elle était animée des sentiments les plus hostiles à Louis-Philippe, depuis le mariage du duc de Montpensier, dont les conséquences sont aujourd'hui annulées ; son intérêt, parce qu'une guerre avec la France lui créait des dangers sérieux, dont les cris d'enthousiasme des Irlandais de New-York sont un cloquent symptôme. L'Angleterre est entraînée elle-même dans le tourbillon de la réforme, elle a contracté une alliance morale avec les radicaux de Suisse et d'Italie ; elle ne peut sans incongruité et sans péril blâmer en France ce qu'elle approuve et favorise ailleurs. Ces raisonnements de notre part sont corroborés par le langage qu'a tenu la presse de Londres à la première nouvelle de la chute de la monarchie française. Cette chute ne lui a inspiré aucun regret en faveur des vaincus, aucune menace contre les vainqueurs. Loin de là ; le *Standard* du 26 février, journal Tory ! renferme ces paroles remarquables de sagesse et de modération : " Nous sommes, avec ou sans augmentation de nos moyens de défense nationale, en position d'attendre avec une parfaite confiance les progrès des événements ; et plus nous serons patients, plus nous serons garantis contre toute interruption de la paix. Nous pouvons amener, et probablement nous amènerons une guerre par des préparatifs précipités, et l'étendue de l'opiniâtreté de la guerre serait en proportion de l'étendue de nos préparatifs. Si nous restons comme nous sommes, nous laisserons nos ennemis en France sans excuse, et sans aucun droit à la sympathie de la majorité de la nation. Le gouvernement de la France peut être monarchique ou républicain, ou tout ce que voudra le caprice du peuple ; mais ce n'est pas notre affaire et cela ne nous regarde pas." Ces sentiments seront à coup sûr ceux du peuple anglais, et la règle de conduite de son gouvernement.

Ainsi donc, la France est sauvegardée sur toutes ses frontières hormis une, celle du Rhin. C'est la seule qu'elle puisse être appelée à défendre et elle est à même de la défendre contre le reste de l'Europe coalisée. Les trois seules puissances dans elle ait à craindre le mauvais vouloir et la coalition sont l'Autriche, la Prusse et la Russie. Cette dernière n'ayant pas de points de contact avec nous ne peut agir que du consentement de l'une des deux autres et de concert avec elles. Mais la Prusse et l'Autriche ont dans leur propre sein des germes de perturbation et de dissolution si nombreux, et la position de la France portée tout entière sur le Rhin serait si formidable, qu'aucune d'elles ne bougera ; elles rassembleront leurs forces sans doute, elles se tiendront sur la qui-vive, mais elles ne prendront pas l'initiative de l'attaque.

Si la France, de son côté, prend cette initiative, (ce que les gens sages s'efforceront d'empêcher) ce ne sera que parce qu'un appel sera fait à sa fraternité par la Pologne, les habitants de nos anciennes provinces du Rhin, ou quelque autre peuple d'Allemagne qui aura brisé ses fers. Eh bien ! même dans cette hypothèse d'une guerre générale, si regrettable qu'elle fût, l'avenir de la France nous paraît assuré. Si les gouvernements du Nord de l'Europe étaient contre elle, elle aurait de son côté les peuples, et l'incendie allumé par le flambeau de la liberté couvrirait bientôt l'Allemagne entière de ses lueurs. Dientôt le feu ne couve-t-il pas sous la cendre en Autriche où la race Slave est en lutte contre la race Germaine, où des milliers de prolétaires sont asservis et exploités par quelques seigneurs accapareurs du sol ; en Prusse, où la royauté a déjà été obligée de céder aux besoins de réformes, en Bavière où la royauté est tombée dans le mépris ?

Laissez dans toute sa liberté, respectée dans sa toute-puissance intérieure, la France pour accomplir sans convulsions, nous l'espérons, sa régénération politique et sociale. Elle convertira l'Europe à la République par la seule force

de l'exemple. Lancée dans la carrière des combats, elle en sortira triomphante, et tranchera, par le fer, le nœud qui sans cela, se dénouerait par la main du temps. Mais quelle que soit la nature de son action et de son influence, cette action sera puissante, cette influence suprême. Descendue momentanément du piédestal que lui avaient créé, la République et l'Empire, la France vient d'y remonter. Elle est désormais le Grand-Prêtre de la Liberté Européenne. Puisse-t-elle n'être point obligée d'arroser de plus de sang les autels élevés par ses mains à l'affranchissement du peuple ; puisse-t-elle remplir paisiblement ce grand sacerdoce au dehors et au dedans ! — (Courrier des E. U.)

## LA PRESSE.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les journaux anglais publient les dépêches échangées entre le cabinet de Londres et le cabinet de Vienne, au sujet des affaires d'Italie.

Nous venons de les lire avec attention, et la vérité nous oblige à déclarer que la version qui en a été présentée, à la chambre des députés, par M. le président du conseil, pendant la dernière discussion, est inexacte de tous points. M. Thiers, qui n'est pas ministre, et qui n'est pas obligé d'être aussi bien informé touchant le langage de la diplomatie que le chef du gouvernement, a été beaucoup plus fidèle dans l'analyse qu'il a produite de ces mêmes dépêches. Qu'avait dit M. Guizot ?

Que l'Autriche était d'accord avec l'Autriche pour les affaires d'Italie ; qu'elle lui reconnaissait le droit de maintenir, même par la force, l'état de choses créé par les traités de 1815 ; qu'on se faisait illusion, si on pensait que le cabinet anglais tint à cet égard un langage différent de celui qu'avait adopté le cabinet français.

Cela était assez vraisemblable, mais, en fait, cela n'était pas vrai. Lord Palmerston a parlé tout autrement à M. de Metternich.

M. de Metternich, comme on sait, dès le mois d'août dernier, a exposé la marche que l'Autriche entendait suivre en Italie, aux cabinets de Londres, de Paris, de Berlin et de Saint-Petersbourg, en provoquant l'avis des différents cours sur la conduite projetée par l'empereur son maître.

Lord Palmerston répond, le 12 août, par une dépêche au vicomte Ponsonby, ambassadeur à Vienne, que les stipulations des traités de 1815 doivent, sans doute, être maintenues en Italie ; mais il décoche aussitôt un trait à l'adresse du cabinet impérial, en ajoutant que ces stipulations n'avaient pas seulement de force pour l'Italie, qu'elles étaient les mêmes pour tous les pays auxquels elles s'appliquaient ; qu'on ne peut les modifier sans le consentement exprès de toutes les puissances qui ont signé comme parties au contrat, et que le gouvernement de S. M. a eu une occasion récente d'exprimer déjà cette opinion au cabinet de Vienne. (Affaire de Cracovie.)

Lord Palmerston dit ensuite : " Le gouvernement de S. M. est heureux de penser, au surplus, que quant à présent, rien ne paraît annoncer que l'Italie soit menacée d'éventualités telles, qu'il y ait lieu de lui faire application du principe invoqué par l'Autriche. Aucun pouvoir ou Etat européen ne médite une attaque quelconque, une invasion quelconque, contre les territoires d'aucun Etat italien. Le gouvernement de S. M., en reconnaissant donc le droit en vertu duquel l'empereur d'Autriche pourrait défendre, en cas d'agression, ses possessions italiennes, estime cependant qu'aucun fait actuel ou prochain n'est de nature à rendre nécessaire la mise en pratique de ce droit."

Puis, lord Palmerston fait du persiflage. Il dit que si l'Autriche a ses droits, les Etats voisins de ses possessions ont aussi les leurs ; que les souverains de ces Etats doivent être laissés pleinement et entièrement libres d'accomplir chez eux toutes les réformes qui leur paraîtront propres à améliorer la condition matérielle, morale et politique de leurs sujets, et que si l'Autriche, en raison de la grande influence dont elle jouit en Italie, juge à propos d'intervenir pour quelque chose dans ce grand mouvement, ce doit être pour encourager et soutenir les souverains dans une entreprise si noble et si louable.

Ce langage, où le cabinet anglais prend ouvertement parti pour le mouvement réformateur de l'Italie, bien loin de faire cause commune avec la puissance qui a intérêt à le comprimer, ce langage est plus nettement encore accusé dans une dépêche du 11 septembre 1847. Faisant allusion à certaines démarches par lesquelles l'Autriche a cherché à effrayer, soit le roi de Sardaigne, soit le pape, il dit :

" Malgré les rapports qui lui sont parvenus relativement à des communications diplomatiques faites récemment en Italie par le cabinet de Vienne, le gouvernement de S. M. est convaincu que l'Autriche n'a aucune intention de chercher dans les mesures de réforme intérieure, que le roi de Sardaigne et le pape jugeront à propos d'adopter dans l'intérêt de leurs sujets, une occasion d'empiéter en quoi que ce soit sur leur territoire ou sur leur droit de souverains indépendants. S'il en était autrement, le gouvernement de S. M. le verrait avec regret, car

il lui serait impossible d'assister avec indifférence à de pareils actes.

" Les couronnes d'Angleterre et de Sardaigne sont depuis longtemps unies par une alliance aussi intime que fidèle. La Grande-Bretagne n'oublierait pas et ne repousserait pas des réclamations fondées sur un titre aussi honorable.

" L'intégrité des Etats-Romains doit être considérée comme l'élément essentiel de l'indépendance de la Péninsule italienne, et l'on ne pourrait violer cette intégrité territoriale sans s'exposer à des conséquences de la plus haute gravité."

Il serait difficile de prêter un appui plus formel au pape et au roi de Sardaigne ; de prononcer un interdit plus formel contre toute espèce d'intervention autrichienne. Ces dépêches, par le fond et par la forme, ne diffèrent que trop de celles de M. Guizot, qui en toute chose, n'a cherché qu'à marcher d'accord avec l'Autriche ! Elle explique pourquoi l'Angleterre est populaire en Italie. L'Angleterre y est populaire, tout simplement parce qu'elle a su y prendre le rôle qui nous appartenait, et que M. Guizot a déplorablement abandonné !

## PARLEMENT D'ANGLETERRE.

Les séances du 17 et du 18 ont présenté un haut intérêt.

A la chambre des lords la discussion sur le bill pour autoriser la reine à ouvrir des relations régulières avec Rome est devenue sérieuse.

Les évêques de Winchester et d'Exeter ont parlé contre le bill avec l'amertume qui caractérise le langage des sectaires. L'évêque de Saint-David a porté au contraire la tolérance philosophique à sa dernière limite ; jusque-là toutefois, la question politique n'était pas sérieusement engagée. Le Duc de Wellington a demandé la parole.

Le noble duc commence par déclarer qu'en entendant parler pour la première fois du bill en discussion, il n'avait pas pu se défendre d'une certaine anxiété, et que cette anxiété ne s'était calmée que sur l'assurance donnée par les juriconsultes les plus éminents du royaume que si les pénalités du *procurator* (confiscation des biens et emprisonnement dont la durée est à la discrétion de la couronne), ont été modifiées, rien n'était changé dans la spécification des délits contre les lois sur lesquelles repose l'établissement de l'Eglise anglicane. En conséquence, le noble duc déclare qu'il donnera son adhésion à la deuxième lecture du bill sous la réserve de présenter au comité une disposition additionnelle portant que rien dans le nouveau bill n'affectera les lois qui garantissent la suprématie de la couronne au spirituel et au temporel.

Par son silence le marquis de Lansdowne a adhéré au principe de cet amendement.

Un autre amendement sera présenté par lord Stanley, stipulant que le *souverain des Etats Romains* ne pourra accrédié en Angleterre aucun ecclésiastique avec mission permanente ou temporaire.

Une stipulation semblable existe déjà entre les cours de Rome et de Berlin.

Rapidement le marquis de Lansdowne a été appelé à parler de la mission de lord Minto et il a déclaré que cette mission, bien que non officielle avait produit pour l'Angleterre de très grands avantages.

Le 18, la chambre s'est formée en comité sur le bill, dont l'adoption ne fait plus question dans les limites indiquées par le duc de Wellington.

Le 17, à la fin de la séance, les communes ont adopté la première partie de la motion de M. Heries, approuvant la conduite tenue par le ministère à l'égard de la banque, et rejeté, par 163 voix contre 122, la seconde, qui demandait la suspension des limites tracées aux opérations de la banque par la législation de 1844.

ANGLETERRE.—La discussion du bill sur l'incapacité des juifs a été suspendue par une motion de M. Austey qui demande la mise en accusation de lord Palmerston pour avoir systématiquement favorisé la politique de la Russie aux dépens des autres Etats de l'Europe. C'est en d'autres termes, le thème avancé en 1840 par M. Urquhart, qui prétendait démontrer que la politique suivie par lord Palmerston envers la Russie était si évidemment contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne, que ce ministre, pour embrasser une telle politique, avait dû nécessairement se laisser corrompre.

La motion de M. Austey, malgré la fausseté évidente de la donnée dont elle parle, a, comme l'accusation plus fautive encore de M. Urquhart, un fond de vérité. Lord Palmerston ne s'est point laissé corrompre, il n'a point obéi à une haine particulière, à un intérêt personnel ; sa politique envers la Russie est celle de tous les ministres anglais depuis 1792.

L'Angleterre n'a qu'un principe ; maintenir à tout prix le régime aristocratique ; pour le reste, elle va au gré des circonstances, prenant les expédients qui se trouvent sous sa main. La Russie pouvait servir à combattre la révolution française, mais l'aristocratie britannique avait peur. Sans autre souci que celui du moment, M. Pitt alla prendre la Russie par la main et, du fond de ses steps, l'attira sur l'Europe.